Nations Unies S/PV.9605



Présidents:

Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

Provisoire

(Malte)

9605° séance Mardi 16 avril 2024, à 10 heures New York

 Membres :
 Algérie
 M. Bendjama

 Chine
 M. Dai Bing

 Équateur
 M. De La Gasca

 États-Unis d'Amérique
 M. Wood

 Fédération de Russie
 M. Tretiakov

 France
 Mme Broadhurst Estival

 Guyana
 Mme Podrigues Birkett

GuyanaMme Rodrigues-BirkettJaponM. YamazakiMozambiqueM. Fernandes

Sierra LeoneM. KanuSlovénieM. ŽbogarSuisseMme Baeriswyl

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2024/301)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2024/301)

La Présidente (parle en anglais) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Abdoulaye Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/301, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Bathily et de l'Ambassadeur Kazuyuki Yamazaki, Représentant permanent du Japon, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Bathily.

M. Bathily (parle en anglais): Depuis que j'ai convié les cinq principaux acteurs libyens à un dialogue pour régler toutes les questions litigieuses relatives aux lois électorales et à la formation d'un gouvernement unifié, j'ai intensifié mes échanges avec eux et proposé des moyens de répondre à leurs préoccupations tout en maintenant l'intégrité de l'initiative de dialogue que j'avais proposée à l'origine. Malheureusement, mes tentatives de répondre à leurs préoccupations se sont heurtées à une résistance obstinée, à des attentes déraisonnables et à une indifférence à l'égard des intérêts du peuple libyen. Leurs positions figées sont encouragées par un paysage régional et mondial divisé qui perpétue le statu quo, ce qui risque d'aggraver l'instabilité et l'insécurité en Libye et dans la région. Depuis la fin de l'année 2022, les efforts déployés sous l'égide des Nations Unies pour aider à résoudre la crise politique libyenne par la tenue d'élections se sont heurtés à une résistance nationale et régionale, révélant un refus délibéré de s'engager sérieusement et une

volonté tenace de retarder sans cesse les élections. Face à ces positions tranchées et aux complexités régionales et mondiales, les difficultés auxquelles se heurtent les efforts déployés par les Nations Unies en Libye se sont avérées de plus en plus prononcées, et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) s'est efforcée de maintenir sa neutralité et de préserver son intégrité.

Malgré nos contacts continus et nombreux avec les principaux acteurs institutionnels, leurs positions inflexibles ont considérablement entravé les efforts visant à faire avancer le processus politique. M. Mohammed Takala et le Premier Ministre Al Dabiba ont désigné leurs représentants pour le dialogue proposé, mais tous deux ont posé des conditions préalables exigeant la réouverture des discussions sur les lois électorales approuvées par consensus après huit mois de négociations au sein du Comité conjoint 6+6 de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État et publiées au Journal officiel par le Président de la Chambre des députés. M. Takala et M. Al Dabiba exigent également que l'adoption d'une nouvelle constitution soit une condition préalable au processus électoral. M. Aguila Saleh continue de faire de la formation d'un nouveau gouvernement par la Chambre des députés sa priorité, arguant qu'il s'agit du principal organe législatif qui jouit de la plus grande légitimité, comparé aux autres institutions libyennes. D'autres acteurs libyens font en revanche remarquer que la Chambre des députés a été élue en 2014, c'est-à-dire il y a 10 ans, et que la durée de sa législature est donc terminée, tout comme celle des autres institutions intérimaires actuelles. Le général Haftar conditionne quant à lui sa participation soit au fait que le gouvernement soutenu par la Chambre des députés et dirigé par Osama Hammad soit invité au dialogue ou qu'à l'inverse M. Al Dabiba n'y soit plus invité, autrement dit d'une manière ou d'une autre à l'exclusion duu Gouvernement.

En fait, l'Armée nationale libyenne est incontestablement l'autorité décisionnelle pour les questions politiques, militaires et de sécurité dans l'est et le sud de la Libye, et le gouvernement Hammad en est l'organe exécutif. Bien que la MANUL et les institutions, fonds et programmes des Nations Unies collaborent avec le gouvernement soutenu par la Chambre des députés, en particulier sur les questions relatives à l'aide humanitaire et à la reconstruction de Derna, l'administration n'est pas, en-soi, l'une des institutions clefs dont l'adhésion est nécessaire à un règlement politique permettant la tenue d'élections. Accorder au gouvernement appuyé par la Chambre des députés un siège séparé à la table des négociations reviendrait à officialiser les divisions en Libye.

Quant au Gouvernement d'unité nationale formé à la suite d'un processus facilité par la MANUL dans le sillage du consensus international de Berlin en 2021, il s'est imposé comme un acteur majeur dans l'ouest de la Libye, bien qu'il soit de plus en plus contesté par des forces rivales toujours plus nombreuses. L'extension de son rôle au-delà de la tenue promise d'élections a révélé ses limites et incité ses opposants à remettre en question sa légitimité. Néanmoins, il reste le gouvernement internationalement reconnu de la Libye dans la phase intérimaire actuelle.

Pour la MANUL, la sélection des cinq parties repose sur une évaluation objective du paysage libyen. Cette sélection tient compte des réalités géographiques et géopolitiques et reflète la configuration actuelle des forces sur le terrain. La rivalité entre ces cinq acteurs majeurs est au cœur du problème de la Libye, et la proposition de dialogue représente une voie équilibrée vers une solution inclusive. Toutefois, les difficultés ont été exacerbées par un accord qui aurait été conclu entre le Président du Conseil présidentiel, M. Mohamed Younis Al Menfi, le Président de la Chambre des députés, M. Saleh, et le Président du Haut Conseil d'État, M. Takala, selon une déclaration commune faite à la suite d'une réunion trilatérale tenue au Caire le 10 mars, à laquelle la MANUL n'a pas été associée. Les discussions que j'ai eues par la suite avec les dirigeants qui ont participé à la réunion du Caire ont révélé des interprétations divergentes de ses résultats et un manque de détails y relatifs. Les dirigeants libyens qui n'ont pas participé à la réunion n'ont pas non plus adhéré à ses résultats. Les initiatives unilatérales, parallèles et non coordonnées contribuent à des complications inutiles et au durcissement du statu quo. L'unité de la communauté internationale, sous l'égide de l'ONU qui joue un rôle fédérateur, est essentielle pour résoudre la crise en Libye.

Les conditions préalables posées par les dirigeants libyens sont en contradiction avec leur intention proclamée de trouver une solution au conflit qui soit dirigée et prise en main par les Libyens. Jusqu'à présent, ils n'ont pas fait preuve de bonne volonté. La population s'inquiète de plus en plus de l'affaiblissement du consensus international sur la Libye, car le pays est devenu le terrain de jeu d'une rivalité féroce entre des acteurs régionaux et internationaux motivés par des intérêts géopolitiques, politiques et économiques, ainsi que d'une concurrence qui s'étend au-delà de la Libye et vise les pays voisins. La nouvelle ruée des acteurs internes et externes sur la Libye, sa position et ses immenses ressources rend la solution de plus en plus difficile à trouver.

Dans le cadre de mes concertations plus larges, je me suis rendu le 4 mars à Bani Walid, première visite

d'un représentant spécial du Secrétaire général depuis 2012, ainsi qu'à Tarhouna et à Jado, respectivement les 4 et 8 avril, où je me suis entretenu avec les communautés locales, les chefs tribaux et les militants politiques de ces villes marginalisées de l'ouest du pays. J'ai également rencontré à Tripoli plusieurs délégations représentant le sud, compte tenu des difficultés historiques de la région en termes de participation politique, d'inclusion économique et de fourniture de services. Au cours de ces réunions, j'ai écouté les préoccupations de mes interlocuteurs concernant l'exclusion politique et économique, l'injustice sociale, le sort des prisonniers politiques et les aspirations à l'égalité des droits. J'ai également souligné l'importance d'une véritable réconciliation nationale et fondée sur les droits pour la réussite du processus politique, et j'ai exhorté les populations locales à accroître leur action politique par l'intermédiaire de leurs représentants afin de créer la pression sociale nécessaire à l'appui des élections. Dans la même optique, j'ai également encouragé la Haute Commission électorale nationale à aller de l'avant dans l'organisation des élections municipales, qui continuent d'être entravées par le peu de soutien du Gouvernement à ce processus crucial. J'appelle une fois de plus le Gouvernement d'unité nationale à allouer des fonds pour les élections dans toutes les municipalités dont le mandat a expiré ou arrive à échéance en 2024.

La situation économique de la Libye se dégrade fortement, alors que la Banque centrale de Libye met en garde contre une crise de liquidité imminente. La surtaxe temporaire de 27 % sur les opérations de change approuvée par M. Saleh le 14 mars, conjuguée à la baisse de la valeur du dinar libyen sur le marché parallèle national et à la restriction de l'accès aux devises étrangères, a fortement alimenté la colère de la population, qui s'inquiète de plus en plus de la hausse des prix des biens et services essentiels, y compris les soins médicaux. Il est impératif que les autorités libyennes s'attaquent non seulement aux symptômes mais aussi aux causes profondes des pratiques économiques et financières néfastes persistantes, qui touchent l'ensemble du pays et nuisent au bien-être de la population en général, tout en permettant aux parties prenantes libyennes de prolonger le statu quo actuel. J'invite donc instamment les autorités libyennes à convenir sans délai d'un budget national et à s'attaquer résolument aux lacunes importantes en matière de gestion transparente, équitable et responsable des ressources de l'État au profit de tous les Libyens, y compris dans les régions marginalisées du pays. Je vais consulter les Coprésidents du groupe de travail économique afin de déterminer quelles seraient les mesures d'appui les plus efficaces, étant donné l'urgence de la situation.

24-10260 3/17

La célébration mondiale de la Journée internationale de la femme, le 8 mars, a souligné à quel point il est impératif d'accorder la priorité à l'autonomisation économique des femmes. Malgré le potentiel non négligeable de leur contribution à l'économie libyenne, plusieurs obstacles structurels entravent leur participation. J'appelle de toute urgence à une intensification des efforts pour permettre aux femmes de participer pleinement à l'économie et faire en sorte que les femmes comme les jeunes puissent contribuer à la prospérité de la nation.

La dimension économique de l'évolution des alliances entre les acteurs institutionnels, politiques et de sécurité représente une tendance inquiétante qui risque de plus en plus de compromettre la paix et la stabilité. Cette tendance était particulièrement visible dans l'ouest de la Libye, et notamment dans les villes de Tripoli, Misrata et Zaouiya. Dans ce contexte, la présence d'acteurs armés et d'armes lourdes dans la capitale libyenne est très préoccupante car elle fait peser une menace grave sur la sécurité de la population civile. J'exhorte toutes les parties prenantes à s'employer à régler pacifiquement les tensions croissantes et à éviter toute surenchère.

Au-delà de Zaouiya, où la situation reste instable, les tensions se sont enflammées le 18 mars entre certains éléments armés des communautés de Zouara et les services de sécurité du Ministère de l'intérieur ; l'enjeu était le contrôle du point de passage de Ras Jdeïr, à la frontière tunisienne. S'il est légitime que le Gouvernement assoie son contrôle des frontières libyennes, il est cependant crucial qu'il dialogue avec les communautés locales pour apaiser les préoccupations et contrecarrer la perception qu'il sert les intérêts de certaines factions.

De surcroît, la militarisation persistante des acteurs armés dans toutes ces régions, ainsi que les manœuvres militaires des forces armées libyennes près de la ligne de cessez-le-feu à l'est de Syrte, mettent en danger l'accord de cessez-le-feu. Une escalade des tensions en Libye exacerberait l'instabilité non seulement au Niger, au Soudan et au Tchad, mais dans tout le grand Sahel.

En dépit de ces inquiétantes tendances observées dans le pays, aucune violation de l'accord de cessez-le-feu n'a été recensée. Toutefois, la mise en œuvre des dispositions restantes, notamment en ce qui concerne le retrait des forces et combattants étrangers et des mercenaires, continue d'être entravée par l'enlisement politique et l'instabilité dans les pays voisins de la Libye, au sud, d'où proviennent nombre de ces combattants étrangers et mercenaires.

La MANUL a resserré sa coordination avec le sous-comité de surveillance du cessez-le-feu et avec les comités de liaison de la Libye, du Niger, du Tchad et du Soudan, conformément à la demande faite par la Commission militaire conjointe 5+5. En conséquence, un programme conjoint de formation devrait être inauguré en mai avec ces entités, afin de renforcer les capacités, la confiance et la coordination au service du processus de retrait. Là encore, la situation au Sahel reste une source de grande préoccupation au regard de ce projet.

Je suis très inquiet de la multiplication des enlèvements, disparitions et arrestations arbitraires perpétrés par les forces de sécurité en toute impunité dans les régions de l'est, du sud et de l'ouest du pays. Ces agissements suscitent la peur chez les citoyens et portent atteinte à leurs libertés fondamentales. Des réformes législatives étant cruciales pour protéger l'espace civique, j'exhorte les autorités libyennes à continuer d'appuyer l'initiative lancée par le Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, afin de faire respecter les obligations en matière de droits humains.

Par ailleurs, je reste vivement préoccupé par le sort tragique des migrants et des réfugiés en Libye, qui subissent des violations de leurs droits humains tout au long du processus de migration. La découverte d'un charnier, le 22 mars, dans le sud de la Libye, où ont été ensevelis les corps de 65 migrants morts alors qu'ils traversaient clandestinement le désert, est bouleversante. Je prends acte de l'enquête menée par les autorités libyennes sur cette tragédie, mais j'exhorte aussi à renforcer la coopération régionale afin d'assurer la protection des migrants.

Des informations sont parvenues récemment de Sabha, où il apparaît que des migrants placés en détention arbitraire subissent des traitements choquants, ce qui souligne à quel point il est urgent que les autorités libyennes agissent pour soulager ces souffrances humaines. Je me félicite de la récente réunion de haut niveau, à Tripoli, du groupe de travail tripartite Union africaine-Union européenne-ONU sur la situation des migrants et des réfugiés en Libye, au cours de laquelle les ministres compétents ont été informés des difficultés que rencontre la Libye s'agissant des migrations.

Dans le sillage de la réunion du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, à Brazzaville, et du Sommet de l'Union africaine qui a suivi, il a été convenu qu'une conférence de réconciliation nationale se tiendrait à Syrte le 28 avril. Je suis au regret de devoir informer le Conseil que cette conférence a été reportée. Des divergences se sont fait jour une nouvelle fois entre les dirigeants libyens sur ce dossier critique. La MANUL continuera d'appuyer le processus de réconciliation nationale, notamment s'agissant de convenir, avec l'Union africaine, de la date, du lieu et de l'ordre du jour de cette conférence, entre autres préparatifs.

Il est décourageant et profondément décevant de voir que certaines personnes haut placées font passer leurs intérêts avant ceux de leur pays. Dans toute la Libye, des citoyens de bonne volonté, représentant les partis politiques, les organisations de la société civile, les organisations de femmes et de jeunes, les communautés, le secteur privé, l'armée et les services de sécurité, ainsi que d'autres composantes de la société, font savoir qu'il leur tarde que l'impasse actuelle soit dépassée et qu'ils veulent sauver leur pays d'une spirale de chaos et d'échec. Il faut en finir avec la volonté égoïste des dirigeants en place de maintenir le statu quo en usant de tactiques et manœuvres dilatoires, au détriment du peuple libyen. Les dirigeants libyens doivent parvenir à un règlement politique fondé sur la négociation et le compromis. Nous ne pouvons pas permettre que les aspirations des 2,8 millions d'électeurs libyens inscrits soient occultées par les intérêts étriqués d'une poignée de personnes. J'appelle le Conseil à tenir compte de leur rêve légitime.

Les membres du Conseil de sécurité se doivent, individuellement et collectivement, d'honorer leur responsabilité en paroles et en actes, en se montrant unis pour contraindre les parties prenantes libyennes et régionales à souscrire aux efforts que fait la MANUL pour rétablir l'unité et la légitimité des institutions libyennes dans le cadre d'un dialogue politique. La paix et la stabilité en Libye restent impératives pour la stabilité au Sahel et dans toute la région. Plus que jamais, un engagement renouvelé et coordonné des acteurs régionaux et internationaux est incontournable.

La Présidente (parle en anglais) : Je remercie M. Bathily de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassa-deur Yamazaki.

M. Yamazaki (Japon) (parle en anglais): Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé par cette résolution. Mon rapport couvre la période du 16 février au 15 avril, durant laquelle le Comité a publié un communiqué de presse sur les consultations tenues le 2 février, et a mené ses travaux en ayant recours à la procédure d'approbation tacite dans le but de faciliter l'application des mesures de sanctions.

S'agissant de l'application de l'embargo sur les armes, le Comité a reçu de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, l'opération IRINI, un nouveau rapport et un rapport ultérieur sur les inspections de navires auxquelles elle avait procédé. Le Comité a également poursuivi l'examen d'un rapport concernant l'inspection effectuée sur un navire en octobre 2022. Un membre du Comité a exprimé une divergence de vues à

ce sujet. Le Comité a reçu deux demandes de dérogation à l'embargo sur les armes et une demande d'éclaircissements concernant une dérogation précédemment accordée. Il a reçu du Groupe d'experts des lettres contenant leurs contributions techniques sur deux de ces demandes. Au cours de la période considérée, le Comité a pris acte de la communication de la Libye transmettant la liste actualisée des signataires autorisés concernant les certificats d'utilisateur final et un exemplaire de leurs signatures.

S'agissant du gel des avoirs, le Comité a reçu cinq lettres, et il n'a opposé de fin de non-recevoir à aucune des cinq notifications soumises au titre du paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011) par le Royaume-Uni, Bahreïn et le Luxembourg. Il a reçu, au titre du paragraphe 21 de la résolution 1970 (2011), une notification de Bahreïn qui est en cours d'examen. Le Groupe d'experts a également apporté ses éclairages techniques concernant cette demande.

De plus, le Comité a reçu quatre lettres de la Libye portant sur divers aspects du gel des avoirs. L'une contenait des informations actualisées sur la stratégie de transformation de la Libyan Investment Authority. Les autres lettres avaient trait à la gestion de certains actifs de la Libyan Investment Authority, notamment son plan de placements à court terme visant à préserver la valeur de certains de ses actifs liquides.

Pour terminer, je réaffirme la détermination du Comité à contribuer à la promotion de la paix et de la stabilité en Libye.

La Présidente (parle en anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Yamazaki de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général, et l'Ambassadeur Yamazaki de leurs exposés ce matin.

L'impasse politique en Libye ne peut plus durer. Les récents affrontements survenus à Ras Jdeïr, à la frontière, soulignent la fragilité des conditions de sécurité en Libye et l'incidence dévastatrice qu'une escalade pourrait avoir sur les citoyens ordinaires.

Dans ce contexte, je voudrais faire aujourd'hui trois observations.

Premièrement, le seul moyen viable d'améliorer le paysage sécuritaire passe par le processus politique facilité par l'ONU et par un règlement politique inclusif. Nous

24-10260 5/17

appelons donc une nouvelle fois les dirigeants libyens à collaborer avec le Représentant spécial dans un esprit constructif et sans conditions préalables afin de régler les questions en suspens qui retardent les élections. Nous reprenons à notre compte l'appel du Représentant spécial Bathily au Conseil et à la communauté internationale pour qu'ils apportent un soutien uni au processus de l'ONU.

Les élections aux conseils municipaux seraient un pas important dans la bonne direction, car les Libyens auraient ainsi leur mot à dire dans le choix de leurs dirigeants. Je demande instamment aux autorités libyennes de fournir à la Haute Commission électorale nationale le financement et les garanties de sécurité nécessaires pour que ces élections se tiennent au plus tôt.

Deuxièmement, du fait de l'impasse politique, la Libye est vulnérable à l'influence ou, comme l'a dit le Représentant spécial, à la rivalité féroce qui oppose des acteurs extérieurs cherchant à contrôler la sécurité et l'économie du pays, ce qui risque d'aggraver l'instabilité, jusques et y compris dans le Sahel. Les violations flagrantes et pernicieuses de l'embargo sur les armes contribuent à cette situation, et nous prenons note des informations selon lesquelles de grands navires de guerre russes auraient livré des fournitures militaires à l'Armée nationale libyenne les 8 et 14 avril.

Comme l'a dit le Représentant spécial Bathily, l'impasse politique exacerbe également les obstacles auxquels se heurtent la société civile, la liberté d'expression et les femmes. Les droits de l'homme fondamentaux et les valeurs démocratiques sont mis à mal.

Troisièmement, sept mois après les inondations de septembre 2023, les efforts de relèvement et de reconstruction à Derna et dans les autres zones touchées restent politisés. Les institutions internationales sont tenues à l'écart et l'accès est restreint. Nous continuons d'exhorter les autorités libyennes à convenir d'un modèle de relèvement et de reconstruction transparent et nous leur recommandons d'user de l'expertise technique offerte par le Programme des Nations Unies pour le développement afin d'aider les Libyens toujours en souffrance.

Pour terminer, la prospérité future de la Libye requiert un pays politiquement stable et unifié, doté d'institutions transparentes et responsables. Le Royaume-Uni continuera d'œuvrer avec ses partenaires et de soutenir le Représentant spécial du Secrétaire général et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour atteindre cet objectif. J'appelle une fois encore les dirigeants libyens à engager un dialogue constructif avec le Représentant spécial et à s'acquitter de leurs responsabilités envers le peuple libyen. M. Žbogar (Slovénie) (parle en anglais): Je remercie le Représentant spécial Bathily de son exposé aujourd'hui. Nous appuyons ses efforts. Je remercie également l'Ambassadeur Yamazaki de son exposé. Je souhaite la bienvenue dans la salle à l'Ambassadeur de la Libye.

Premièrement, la Slovénie regrette le peu de progrès observés sur le plan politique depuis notre dernière séance consacrée à cette situation (voir S/PV.9549). Nous sommes également préoccupés par la persistance des divisions et de l'instabilité. Cette dernière ne doit pas devenir la norme ni le statu quo. Nous nous inquiétons par ailleurs que la population semble penser que le consensus international faiblit, comme vient de le signaler le Représentant spécial.

La seule manière d'avancer est de suivre la voie politique. Le peuple libyen veut choisir ses propres dirigeants dans le cadre d'un processus démocratique, et il incombe à tous les acteurs de faire preuve de la volonté politique requise pour participer de bonne foi et sans conditions préalables aux efforts de l'ONU et pour avancer rapidement vers des élections. Nous appelons tous les principaux dirigeants à désigner sans plus tarder les personnes qui les représenteront aux réunions préparatoires du Représentant spécial. Nous renouvelons notre attachement à l'unité de la Libye et à un processus dirigé et contrôlé par les Libyens, sous les auspices de l'ONU.

Un élément crucial du processus démocratique en Libye sera la tenue d'élections locales. Nous nous félicitons vivement que la Haute Commission électorale nationale ait annoncé son intention d'organiser des élections aux conseils municipaux dans toute la Libye cette année. La tenue de ces élections ne doit se heurter à aucun obstacle. Nous appelons les autorités libyennes à faire tout leur possible pour que ces élections aient lieu en toute sécurité en 2024, comme prévu, et qu'elles soient libres et régulières. Pour cela, il faut notamment débourser les fonds nécessaires.

Deuxièmement, nous savons pertinemment que ce qui se passe en Libye a une incidence sur la région, et que ce qui se passe dans la région a une incidence sur la Libye. Qui plus est, il ne fait aucun doute que la région se heurte à des difficultés importantes et nombreuses. Cela devrait inciter tout le monde à faire avancer les processus politiques.

Le retour récent de plusieurs centaines de combattants originaires du Tchad est positif. Cela étant, les crises dans le voisinage de la Libye continuent d'entraver le progrès dans différents domaines, notamment la sécurité. Nous le rappelons : il faut que tous les combattants étrangers, les mercenaires et les forces étrangères quittent la Libye.

Troisièmement, nous accueillons favorablement tous les efforts propres à faire progresser un dialogue véritable entre les acteurs en Libye, y compris les organisations et parties prenantes régionales, et la communauté internationale au sens large. Nous notons cependant avec inquiétude la mise en garde du Représentant spécial, selon qui la Libye risque de devenir le terrain de jeu des rivalités.

Les efforts de la communauté internationale doivent être pleinement mis à profit pour matérialiser la transition politique en Libye. Nous soulignons également que ces efforts doivent être unis et parfaitement complémentaires du processus de l'ONU.

Je ferai un dernier commentaire. Je tiens à dire que nous avons été profondément bouleversés par la découverte, dans le sud-ouest de la Libye le mois dernier, d'un charnier contenant les corps de 65 migrants. Les réseaux de trafiquants continuent d'exploiter les plus vulnérables et nous devons nous efforcer collectivement de les combattre. Nous nous félicitons de la détermination des autorités libyennes à enquêter sur ce terrible fait, pour lequel des comptes doivent être rendus. Nous demandons que des enquêtes minutieuses soient menées sur tous les cas signalés de manquements et de violations des droits humains et atteintes à ces droits dont sont victimes les migrants, y compris ceux détenus dans les centres de détention libyens. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye et les organismes des Nations Unies doivent avoir pleinement accès à ces installations.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (parle en anglais) : Je vous remercie, Madame la Présidente, et je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Bathily, de son exposé qui n'incite nullement à l'optimisme, ainsi que des efforts qu'il continue de déployer pour aider le peuple libyen à avancer vers un avenir stable, sûr et souverain pour la Libye. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Yamazaki de sa mise à jour sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous nous félicitons de la récente nomination de Stephanie Koury comme Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Libye, et nous espérons qu'elle pourra imprimer un élan positif aux volets économique, politique et de la sécurité et qu'elle leur fera profiter de sa riche expérience.

Sur le plan économique, l'instabilité croissante mise en évidence par la récente dépréciation du dinar libyen continue d'alimenter les divisions politiques dans le pays, qui s'aggravent. Pour assurer la fourniture de services essentiels à la population libyenne et mettre en place un système équitable et transparent de gestion et de répartition des recettes, il est capital que la Libye élabore un budget unifié et prenne des mesures pour stabiliser la monnaie.

Sur le volet de la sécurité, nous saluons l'action menée par la Commission militaire conjointe 5+5 et invitons instamment les forces libyennes dans l'est et dans l'ouest du pays à accroître leurs efforts de coordination, ce qui pourrait contribuer à réduire la criminalité dans le sud et à sécuriser les frontières de la Libye. Il est essentiel de progresser sur la voie de l'unification militaire pour réaffirmer la souveraineté de la Libye et l'empêcher de se retrouver empêtrée dans un conflit régional. Nous suivons de près la situation au Niger, au Tchad, au Soudan et au Mali, notamment les déplacements de combattants étrangers et le trafic d'armes endémique, ainsi que ses effets déstabilisateurs sur la Libye. Dans la déclaration à la presse qu'il a faite en février (SC/15603), le Conseil de sécurité a fait montre d'une vision commune en appelant au retrait sans plus tarder de tous les combattants étrangers, les forces étrangères et les mercenaires du territoire libyen. Nous restons particulièrement préoccupés par les activités du groupe Wagner, soutenu par la Russie, une organisation criminelle transnationale qui ne respecte ni la souveraineté de la Libye ni celle de ses voisins. Nous sommes également préoccupés par les efforts visant à réunir le personnel de Wagner au sein du groupe russe Africa Corps.

Nous continuons de penser qu'un accord politique est indispensable pour débloquer un processus viable en vue de la tenue d'élections qui n'ont été que trop longtemps différées, et nous appuyons vigoureusement les efforts déployés par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour trouver des moyens créatifs d'amener les principales personnalités influentes à la table de négociation. Nous appelons une nouvelle fois les dirigeants politiques libyens à s'engager à participer aux pourparlers facilités par l'ONU. Nous répétons que celles et ceux qui continuent à retarder le processus portent une lourde part de responsabilité si un délai supplémentaire s'écoule sans qu'un gouvernement légitime et unifié soit élu.

En ce qui concerne la question des sanctions, nous remercions l'Ambassadeur Yamazaki de sa gestion du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et nous nous félicitons de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui sur ses activités. Nous demeurons préoccupés par l'augmentation du nombre de violations de l'embargo sur les armes et de l'embargo sur les exportations illicites de pétrole, qui a nécessité un plus grand nombre d'interceptions par l'opération IRINI. Nous sommes reconnaissants à l'Union européenne de consacrer

24-10260 7/17

des ressources à la surveillance et à la désorganisation des activités illicites au large des côtes libyennes. La présence et la diligence de l'opération IRINI ont un effet dissuasif sur les personnes qui seraient tentées de se livrer à des trafics. Ses efforts facilitent également le partage d'informations et renforcent nos connaissances sur le trafic au large des côtes libyennes. La légère hausse des interceptions montre clairement que le mandat de l'opération IRINI reste pertinent et nécessaire, et nous appuierons les rédacteurs, à savoir la France et Malte, pour ce qui est du renouvellement du mandat d'inspection des navires en juin. Nous encourageons les autres États Membres à appuyer et à orienter les efforts déployés pour faire appliquer les embargos sur les armes et sur le pétrole. Les personnes qui les violent sont complices de la détérioration de la situation politique, humanitaire et de sécurité en Libye.

Enfin, nous nous félicitons que le Groupe d'experts ait identifié les personnes et les entités impliquées dans des violations de l'embargo sur les armes et d'autres sanctions imposées par l'ONU et ait enquêté sur ces violations. Nous sommes déterminés à utiliser les sanctions pour dissuader les menaces à la paix et à la stabilité en Libye.

M. Tretiakov (Fédération de Russie) (parle en russe): Nous remercions de leurs exposés M. Abdoulaye Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), ainsi que le Représentant permanent du Japon, M. Yamazaki.

À la lumière de la dualité de pouvoir qui persiste en Libye, nous sommes contraints de conclure qu'il n'y a aucune perspective de règlement durable de la situation. La stagnation politique interne actuelle entraîne une dégradation de la sécurité, une érosion générale de l'ordre et un mécontentement croissant de la population. Ces tendances négatives montrent à quel point il est essentiel de redoubler d'efforts pour trouver une solution fondée sur les principes bien établis d'un processus dirigé et contrôlé par les Libyens, sous l'égide de l'ONU, sans imposition de cadres artificiels ou de solutions extérieures et avec la participation de représentants de tous les groupements politiques et tribaux du pays, y compris les représentants des anciennes autorités. Il sera indispensable de s'attacher à leur fournir un appui, sans prendre de décisions à leur place.

Il est parfaitement clair qu'il importe, à ce stade, que tous les acteurs internationaux et régionaux intéressés appuient l'action de la MANUL, le principal instrument des Nations Unies dans le pays, en vue du lancement d'un dialogue intralibyen inclusif devant aboutir à la formation d'un gouvernement unifié, capable d'organiser des

élections présidentielle et législatives dans tout le pays, ainsi qu'à la création des conditions de sécurité nécessaires à cet effet. Par principe, nous réaffirmons notre appui aux efforts menés par M. Bathily à cet égard. Nous pensons qu'il serait préférable, pour préserver la stabilité dans l'ancienne Jamahiriya, d'organiser simultanément des élections présidentielle et législatives.

Cependant, il ne semble pas judicieux de faire complètement abstraction des initiatives des organisations et des pays de la région, car ils œuvrent en faveur des mêmes objectifs à long terme. Nous insistons sur l'importance de préserver les travaux du Comité 6+6 relatifs à l'élaboration de la loi électorale. À cet égard, nous saluons la volonté de l'Égypte d'aider les parlementaires libyens à trouver un compromis. Nous espérons sincèrement que la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État se mettront bientôt d'accord sur une interprétation commune des résultats de la réunion organisée à Bouznika, au Maroc. Par ailleurs, nous nous félicitons des efforts déployés pour organiser une conférence de réconciliation nationale entre tous les acteurs libyens, sous les auspices de l'Union africaine, qui aidera le plus large éventail possible de forces politiques libyennes à surmonter leur méfiance et pourrait faciliter l'obtention d'un consensus sur de nombreuses questions problématiques, notamment celles liées à la préparation et à la tenue des élections présidentielle et législatives. Nous attendons cet événement avec impatience.

Bien qu'il n'y ait pas eu de violations du cessezle-feu en Libye, la situation est loin d'être idéale. La situation en matière de sécurité est extrêmement fragile, comme l'ont montré les récents combats à Tripoli et dans d'autres villes, ainsi qu'à la frontière entre la Libye et la Tunisie. Il est également préoccupant de constater que des cellules de structures terroristes internationales et régionales renforcent leurs positions dans le pays. Les efforts visant à créer les conditions nécessaires à l'intégration des composantes militaires disparates du pays au sein d'une armée libyenne unifiée doivent se poursuivre, une tâche qui nécessite des efforts considérables et une volonté politique réelle. Un autre domaine important est l'élimination, à terme, de la présence militaire étrangère sur le territoire libyen. Nous préconisons un retrait synchronisé, équilibré, progressif et échelonné de tous les groupes armés et unités militaires non libyens.

En outre, nous sommes préoccupés par les signalements de violations de l'embargo sur les armes imposé à la Libye. Nous soulignons l'importance du régime spécial d'inspection en haute mer au large des côtes libyennes, qui a été mis en place conformément à la résolution 2292 (2016). Malheureusement, nous ne pouvons pas en dire autant de l'opération IRINI, dont les activités soulèvent depuis plus

d'un an de sérieuses questions quant à sa portée géographique, à son fonctionnement, sa responsabilité et la conformité de son mandat avec la résolution 2292 (2016). Le mandat de ce régime d'inspection doit être renouvelé au début du mois de juin. Nos travaux sur le projet de résolution seront guidés par notre vision de l'action menée par l'opération IRINI pour faciliter l'application de l'embargo sur les armes.

Pour terminer, nous ne pouvons fermer les yeux sur les insinuations formulées par notre collègue des États-Unis concernant la prétendue présence russe sur le territoire libyen. Je voudrais mettre les choses en perspective. La Russie a toujours agi de manière concrète, tant dans le cadre multilatéral sous les auspices de l'ONU qu'au niveau bilatéral, pour que la situation retourne à la normale. Nous nous sommes opposés à l'aventurisme de l'OTAN en Libye en 2011 et n'avons rien à voir avec l'effondrement du pays. Nous avons poursuivi nos échanges constructifs avec toutes les parties prenantes libyennes, les exhortant à engager un dialogue et à faire des compromis. Je tiens à répéter qu'en ce qui concerne la fin de la présence militaire étrangère en Libye, nous sommes favorables à un retrait synchronisé, équilibré et par étape.

Nous pensons qu'il faut mettre fin aux livraisons d'armes et de mercenaires qui déstabilisent le pays. Cette pratique se poursuit depuis le début du conflit en 2011, lorsque l'agression illégale de l'OTAN a entraîné l'effondrement de l'État libyen. Aujourd'hui, nous constatons que la situation a pris une nouvelle tournure : c'est Washington qui renforce sa présence militaire dans l'ancienne Jamahiriya, tout en nous montrant cyniquement du doigt. Des informations largement diffusées et librement accessibles font état de l'expansion des activités sur le territoire libyen de la société militaire privée américaine Amentum, anciennement connue sous le nom de DynCorp. Elles indiquent notamment que ses spécialistes forment certaines unités dans l'ouest de la Libye. Par ailleurs, cette entreprise est un sous-traitant du Département de la défense des États-Unis. Si la formation des troupes libyennes est une bonne chose en soi, la Libye ne dispose toujours pas de forces armées unifiées. Dans ces conditions, la formation d'un seul groupe armé libyen, sans le contrôle du Gouvernement, pose question pour ce qui est de la tâche consistant à unifier le pays et à reconstruire son dispositif de sécurité.

Nous voudrions demander au représentant des États-Unis ce que fait exactement cette société militaire en Libye, quelle est la raison de sa présence dans le pays et dans quelle mesure son action est conforme à l'embargo sur les armes imposé à la Libye. On peut également supposer que le personnel américain stationné dans les environs de Tripoli est armé. L'introduction d'armes meurtrières en Libye, même pour les besoins du Gouvernement, nécessite l'autorisation du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011), or il n'a reçu aucune demande en ce sens.

M. Yamazaki (Japon) (parle en anglais) : Je voudrais formuler les observations suivantes à titre national.

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Bathily de son exposé instructif et qui donne à réfléchir sur la situation en Libye de manière. Je souhaite également la bienvenue à l'Ambassadeur El-Sonni, Représentant permanent de la Libye, à la séance de ce jour. Je souhaite faire trois observations aujourd'hui.

Premièrement, il faut remédier à l'impasse politique persistante. L'absence de progrès en ce qui concerne le processus politique porte atteinte à la situation économique, sociale et de sécurité en Libye, ainsi qu'à la stabilité régionale. Bien que le Japon salue les initiatives et les efforts déployés à l'échelle de la région pour rassembler les parties prenantes afin de discuter de la voie à suivre, nous soulignons que ces efforts doivent être concertés et menés sous les auspices de l'ONU, de manière à promouvoir un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens. Il est vital que la communauté internationale appuie pleinement l'initiative du Représentant spécial. Le Japon exhorte les principaux acteurs politiques à faire passer les aspirations du peuple libyen avant leurs propres intérêts, au nom de la paix et de la stabilité en Libye, et à désigner leurs représentants aux réunions préparatoires sans délai ni conditions préalables. À cet égard, nous saluons la détermination constante du Représentant spécial à garantir un processus inclusif en dialoguant non seulement avec les partis politiques et les acteurs de la sécurité, mais aussi avec la société civile, y compris les femmes et les jeunes.

L'inclusion est également un élément essentiel du processus de réconciliation. Il est nécessaire de parvenir à une réconciliation nationale et locale inclusive et fondée sur les droits, en garantissant la justice et l'application du principe de responsabilité, pour poser les fondements d'une paix et d'une stabilité durables. Les avancées réalisées dans le cadre du processus de réconciliation contribueront également aux efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général sur le volet politique et les compléteront.

Deuxièmement, comme l'indiquent les récents affrontements armés à Tripoli, à Zaouiya et près d'un point de passage à la frontière entre la Tunisie et la Libye, l'insécurité persistante est préoccupante. Il est indispensable d'accélérer la coordination et la coopération visant

24-10260 **9/17**

à unifier les institutions militaires et de sécurité dans l'est et l'ouest du pays, et à favoriser le retrait de l'ensemble des forces étrangères, des combattants et des mercenaires.

Troisièmement, le Japon reste vivement préoccupé par la situation humanitaire et relative aux droits humains en Libye. Les informations faisant état de violations généralisées du droit international, notamment des droits humains, et d'un contrôle excessif exercé sur la société civile et les personnes ayant des opinions divergentes sont alarmantes. Il faut également s'attaquer d'urgence aux risques graves que les réseaux de traite et autres réseaux criminels font peser sur les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. À cet égard, le Japon attend avec intérêt le débat qui aura lieu demain à l'occasion de la manifestation phare de la présidence maltaise sur le rôle des jeunes face aux problèmes de sécurité en Méditerranée.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le Japon reste convaincu que garantir la stabilité politique grâce à la mise en place d'un gouvernement unifié et légitime est la clef d'une paix et d'une stabilité durables, ainsi que du développement socioéconomique en Libye. Nous restons déterminés à appuyer la Libye dans cette entreprise.

M^{me} Broadhurst Estival (France): Je remercie le Représentant spécial ainsi que le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye pour leurs interventions. Je salue la participation du représentant de la Libye ce matin. Je souhaiterais insister sur les messages suivants.

Tout d'abord, notre priorité collective doit être la relance du processus politique en Libye. La France réitère son soutien au Représentant spécial du Secrétaire général, Abdoulaye Bathily. Sa médiation est essentielle pour faire avancer la Libye dans la voie d'élections présidentielle et législatives libres, transparentes et inclusives sur l'ensemble du territoire libyen. Nous encourageons tous les acteurs libyens à s'engager de bonne foi dans le dialogue, sous l'égide des Nations Unies. La France salue les efforts des Libyens qui se mobilisent pour relancer le processus politique, y compris avec le soutien des organisations régionales. Nous appelons également les autorités libyennes à permettre à la Haute Commission électorale nationale d'organiser les élections municipales en 2024. Ce sera une étape importante de la vie démocratique du pays. Tous ces efforts doivent être guidés vers l'objectif de restauration de l'unité de la Libye. Le statu quo n'est plus acceptable pour le peuple libyen et il est nécessaire de relancer le processus politique pour un nouveau gouvernement unifié, capable de mener le pays aux élections. Dans cette perspective, l'adoption d'un budget unifié et une gestion transparente des ressources nationales sont essentielles.

Sur le plan sécuritaire, la France reste mobilisée pour soutenir les efforts des acteurs libyens en vue d'une réunification de l'armée, sous l'égide de la Commission militaire conjointe 5+5 et des deux chefs d'état-major. En tant que coprésident du groupe dédié, et avec le concours de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), nous souhaitons réunir ces acteurs dès que possible pour progresser en ce sens.

La France reste très préoccupée par les violations importantes des droits de l'homme en Libye, notamment par les informations qui sont relatives aux disparitions forcées, aux arrestations, aux détentions arbitraires et au contrôle excessif de la société civile dont fait état le rapport du Secrétaire général (S/2024/301). Ces violations doivent cesser et leurs responsables rendre des comptes. Nous sommes également très inquiets de la situation des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile et nous encourageons les autorités libyennes à coopérer avec la MANUL, avec les agences des Nations Unies et l'Union européenne.

La France continuera de soutenir la stabilité de la Libye. Les tensions sécuritaires demeurent prégnantes et le vide politique ne fait que profiter aux milices et aux ingérences étrangères, déstabilisant le pays et déstabilisant l'ensemble de la région. Les récentes tensions entre milices survenues dans la capitale témoignent de la nécessité urgente d'une transition politique et sécuritaire en Libye. Dans ce contexte, la France rappelle l'impératif de pleinement mettre en œuvre le cessez-le-feu d'octobre 2020. Elle réitère son appel au retrait de l'ensemble des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires du territoire libyen, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. La France se mobilise aussi pour la stabilité de la région, comme l'a montré la conférence internationale humanitaire organisée sur le Soudan et coprésidée hier, à Paris, avec l'Allemagne et l'Union européenne.

Enfin, nous travaillerons, comme toujours, dans un esprit constructif avec l'ensemble des membres du Conseil, aux côtés de Malte, en vue du renouvellement de l'opération IRINI au mois de juin.

M. Kanu (Sierra Leone) (parle en anglais): J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, le Mozambique et mon pays, la Sierra Leone, ainsi que du Guyana.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général Bathily d'avoir fait le point sur la situation en Libye. Nous tenons également à remercier l'Ambassadeur Yamazaki, Président du Comité du Conseil de sécurité

créé par la résolution 1988 (2011), de son exposé sur les travaux du Comité. Nous saluons la présence du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana restent fermement attachés à l'édification d'une Libye pacifique, stable, démocratique et prospère. Alors que le Conseil tient une nouvelle séance d'information sur la situation en Libye, nous voulons mettre l'accent sur plusieurs questions.

S'agissant de la situation politique, nous constatons avec une profonde inquiétude que même à ce jour, 13 ans après le début de la crise, la Libye demeure dans une impasse politique. Le pays reste aux prises avec une impasse et une instabilité politiques de plus en plus graves, qui sont la conséquence de divisions internes. Aucune date n'ayant été fixée pour les élections parlementaires et présidentielle, nous estimons que cette situation aggravera l'instabilité politique et compromettra davantage la capacité de l'État de reconstruire ses institutions.

Aujourd'hui, les Libyens continuent d'espérer des avancées vers la tenue d'élections crédibles et réussies qui permettront au pays de s'engager sur la voie de la réconciliation nationale. Les Libyens n'ont plus besoin de beaux discours. Ils ont besoin de mesures concrètes, et ils en ont besoin maintenant. Ce processus prend trop de temps et la situation politique fragile actuelle est propice au chaos et à l'insécurité.

Dans ce contexte, les trois membres africains du Conseil et le Guyana réitèrent leur appel à toutes les parties prenantes pour qu'elles appuient les efforts de médiation du Représentant spécial Bathily et y apportent leur plein concours, et pour qu'elles parviennent sans plus tarder à un consensus sur les lois électorales et organisent des élections qui contribueront à rétablir la stabilité politique, sécuritaire et économique dans le pays. Ce processus doit être inclusif, et les parties doivent se mettre d'accord sur la voie à suivre pour parvenir au développement durable, à la stabilité, à la prospérité, à la paix et à un avenir démocratique pour tous les Libyens. Nous invitons donc le Représentant spécial Bathily à continuer d'encourager les acteurs libyens à reprendre les discussions politiques qui permettront de progresser vers la tenue d'élections.

Nous appelons également tous les dirigeants politiques à participer de bonne foi et à soutenir le rôle de médiation de l'Organisation, ainsi qu'à participer dans un esprit constructif aux réunions convoquées par le Représentant spécial Bathily, afin de régler les questions en suspens pour assurer le bon déroulement d'élections crédibles et régulières.

Il s'agit essentiellement de favoriser le dialogue, de régler les problèmes qui se posent et de garantir la réussite du processus électoral. À cet égard, nous appelons le Secrétaire général et son représentant spécial à user de leurs bons offices afin d'élaborer un plan clair et assorti d'un calendrier pour la mise en place d'un processus politique efficace. Ce plan doit viser à accélérer la conclusion de toutes les périodes de transition et aboutir à l'organisation d'élections nationales.

Nous prenons note de la réunion qui s'est tenue le 10 mars à l'invitation du Secrétaire général de la Ligue des États arabes. Nous soulignons également qu'il est impératif de veiller à la convergence et à la complémentarité des initiatives en cours des organisations internationales et régionales afin d'éviter le chevauchement des efforts en Libye.

En ce qui concerne les conditions de sécurité, les trois membres africains du Conseil et le Guyana sont préoccupés par les tensions persistantes et les affrontements sporadiques entre les groupes armés en Libye, bien que l'accord de cessez-le-feu conclu en 2020 soit toujours en place, ce dont nous prenons bonne note.

En outre, il est essentiel de reconnaître que certains acteurs extérieurs contribuent de manière significative à l'instabilité en Libye. Ces acteurs acheminent de l'argent et des armes à divers supplétifs, plaçant leurs intérêts personnels au-dessus du bien-être de la population libyenne. Cette exacerbation complique encore davantage le chemin de la Libye vers la fin du conflit violent et la mise en place d'institutions étatiques stables.

Conscients de l'influence néfaste de ces acteurs extérieurs, les trois membres africains du Conseil et le Guyana réaffirment que le retrait de l'ensemble des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires de Libye revêt un caractère urgent. Leur départ est crucial pour créer un environnement propice à l'avancée du processus politique en cours, à l'instauration de la sécurité et de la stabilité en Libye et à la préservation de son unité, de son indépendance et de son intégrité territoriale.

Le processus de réconciliation en Libye est une étape essentielle pour guérir les blessures de la société libyenne et promouvoir l'unité nationale. Nous encourageons donc tous les Libyens à participer sincèrement à ce processus et à œuvrer en faveur du pardon, de l'entente et du respect mutuel. À cet égard, nous soulignons la nécessité de bien se préparer pour garantir la réussite de la prochaine conférence de réconciliation. Nous demandons également à toutes les parties de soutenir ce processus. Dans ce contexte, nous saluons le rôle que joue l'Union africaine par l'intermédiaire de son comité de haut niveau sur la Libye.

24-10260 11/17

Sur le front humanitaire, les trois membres africains du Conseil et le Guyana réaffirment qu'il importe de faciliter l'accès à l'aide humanitaire destinée à la population et appellent tous les dirigeants libyens à prendre leurs responsabilités et à unir leurs efforts, notamment pour ce qui est de gérer la reconstruction de Derna et des autres zones touchées par les inondations.

Nous réaffirmons également notre vive inquiétude face à la situation désastreuse des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile en Libye, qui continuent d'être exposés à de graves risques en matière de protection. Les refoulements et les expulsions collectives de migrants et de demandeurs d'asile, dans des conditions inhumaines, doivent cesser.

Nous continuons donc d'exhorter les autorités libyennes à travailler efficacement, avec l'appui de la communauté internationale, pour améliorer le sort des migrants et des réfugiés en Libye, à envisager d'autres options que la détention et à faire en sorte que les auteurs de violations répondent de leurs actes.

En ce qui concerne les sanctions, les trois membres africains du Conseil et le Guyana souhaitent rappeler l'importance de la sécurisation et de la restitution des avoirs gelés de la Libye. Ces fonds doivent être réorientés vers le soutien au peuple libyen et la reconstruction du pays. À cet égard, il est essentiel de préserver leur intégrité et leur valeur, en veillant à ce qu'ils ne servent que les intérêts des Libyens.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil et le Guyana réaffirment leur solidarité inébranlable avec le peuple libyen résilient en ces temps difficiles. Nous sommes fermement convaincus qu'il parviendra à surmonter les obstacles auxquels il est confronté. À cette fin, il est essentiel qu'une volonté politique réelle et authentique guide la Libye vers la paix, la stabilité et un avenir plus radieux.

M. Hyunwoo Cho (République de Corée) (parle en anglais): Je remercie moi aussi de leurs exposés le Représentant spécial Bathily et l'Ambassadeur Yamazaki, et je salue la participation de la délégation libyenne à la présente séance.

La Libye se trouve à un moment critique de son processus politique et de ses efforts pour parvenir à une démocratie stable et prospère. Il est regrettable que les élections présidentielle et parlementaires, une étape cruciale pour jeter les bases de l'ensemble du processus politique en Libye, continuent d'être retardées.

En attendant, les citoyens ordinaires sont confrontés à des problèmes socioéconomiques de plus en plus graves causés par le retard du processus politique et l'absence d'une gouvernance nationale unifiée. Une série d'affrontements récents, qui ont impliqué des groupes armés locaux, démontre la fragilité des conditions de sécurité en Libye.

Face à cette période critique, ma délégation voudrait souligner plusieurs points.

Premièrement, les principaux dirigeants libyens doivent répondre, sans conditions préalables, aux efforts déployés par le Représentant spécial pour faire avancer le processus politique, notamment en désignant des représentants à la réunion préparatoire pour le règlement des questions en suspens concernant les projets de loi électorale.

Toute initiative unilatérale visant à satisfaire des intérêts politiques étroits mettra en péril le processus politique qui n'a que trop tardé en Libye, frustrant l'aspiration des Libyens à la démocratie, avec des dirigeants de leur choix. Il est grand temps que toutes les parties concernées donnent la priorité aux intérêts nationaux plutôt qu'à leurs propres intérêts.

Dans le même ordre d'idées, ma délégation souligne que toutes les autorités compétentes doivent soutenir les efforts de la Haute Commission électorale nationale libyenne pour organiser des élections locales cette année, comme annoncé en janvier, en allouant les fonds nécessaires et en garantissant un environnement sécurisé.

Nous espérons que les efforts de réconciliation nationale soutenus, qui accompagnent le processus politique et sont fondés sur les principes de justice transitionnelle et de responsabilité, ouvriront la voie à une paix et une sécurité durables en Libye. À cet égard, il est décevant d'apprendre que la convocation d'une conférence de réconciliation nationale, soutenue par l'Union africaine, a été reportée.

Deuxièmement, les autorités libyennes doivent entreprendre des réformes économiques et budgétaires pour garantir une gestion transparente, équitable et responsable des ressources de l'État et doivent continuer d'oeuvrer à la réunification de la Banque centrale de Libye. Le récent rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) (S/2024/301) fait état d'une série de symptômes indiquant une crise économique potentielle.

Les récentes manifestations de la population libyenne sont en grande partie motivées par la longue dégradation du niveau de vie, encore aggravée par la récente dépréciation brutale du dinar libyen. Les griefs de la population locale couvent également, car les ressources nationales destinées à la reconstruction dans l'est de la Libye, touché par les inondations dévastatrices de septembre 2023, ne sont pas distribuées de manière équitable et transparente. À cet

égard, ma délégation reprend à son compte l'appel lancé par le Représentant spécial du Secrétaire général en faveur d'une plateforme nationale coordonnée pour la reconstruction des zones touchées par les inondations.

Troisièmement, les États Membres de l'ONU doivent s'acquitter de leurs responsabilités s'agissant d'appliquer les sanctions mises en place pour garantir une transition politique réussie et maintenir la paix et la sécurité en Libye. Comme le montre très clairement le rapport du Groupe d'experts sur la Libye créé par la résolution 1973 (2011) publié l'année dernière (voir S/2023/673), les violations de l'embargo sur les armes sont monnaie courante le long des frontières poreuses du pays, en particulier à la frontière avec le Soudan et via les routes de la Méditerranée, ce qui menace la stabilité régionale déjà précaire. Dans ce contexte, mon gouvernement appuie pleinement l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, l'opération IRINI, dans sa lutte contre les transactions illégales d'armes et de pétrole, et souligne qu'il importe que les États Membres soutiennent fermement les activités du Groupe d'experts.

Enfin, et surtout, des efforts internationaux cohérents sont indispensables pour protéger les droits humains des migrants et des réfugiés en Libye, ainsi que pour s'attaquer de manière globale aux causes profondes de ce problème transfrontière. Chaque année, des milliers de personnes meurent tragiquement en tentant de traverser la mer Méditerranée, et des dizaines de milliers d'autres sont interceptées et ramenées sur les côtes libyennes, puis soumises à une détention pénible dans des conditions désastreuses. À cet égard, ma délégation appelle les autorités libyennes à coopérer avec les organismes des Nations Unies afin d'amener les responsables de violations des droits humains dans les centres de détention à répondre de leurs actes et de permettre un accès humanitaire sans entrave à ces installations.

Pour terminer, ma délégation souligne l'importance de réformes durables dans les secteurs politique, économique et de la sécurité, et appuie également le rôle crucial du Représentant spécial du Secrétaire général et de la MANUL dans la facilitation d'un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens.

M^{me} Baeriswyl (Suisse): Je remercie le Représentant spécial Abdoulaye Bathily et l'Ambassadeur Yamazaki de leurs exposés. Je salue également la participation de notre cher collègue, le représentant de la Libye, à cette séance.

Qu'il me soit permis d'aborder trois points.

Tout d'abord, concernant la situation politique, on ne peut trop le répéter : il est encore et toujours nécessaire de trouver un compromis afin de permettre l'organisation d'élections libres, équitables, transparentes et inclusives. À cet égard, nous réitérons notre appel à une approche plus cohérente de la communauté internationale qui doit agir en soutien aux efforts de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). En l'absence d'un véritable compromis à la fois inclusif et fédérateur, l'aspiration légitime des Libyennes et Libyens aux élections et à la paix sera entravée. C'est pourquoi la Suisse appelle les acteurs et actrices libyens à dialoguer davantage en faisant preuve de bonne foi, ainsi qu'à s'engager sous l'égide des bons offices onusiens sans condition préalable.

Deuxièmement, la réussite de ce processus politique dépend de la création d'un environnement propice. Cela inclut notamment le respect des droits humains et un arrêt immédiat des répressions à l'encontre des défenseurs et défenseuses des droits humains. Par ailleurs, la réduction au silence de la voix des journalistes, des universitaires et des membres de la société civile constitue une atteinte grave à la liberté d'expression. La Suisse, en tant que Coprésidente du groupe de travail sur le droit international humanitaire et les droits humains du processus de Berlin, continue de s'engager avec différents partenaires également préoccupés par le rétrécissement continu de l'espace civique en Libye. De plus, la réussite de ce processus politique est complémentaire à une réconciliation nationale inclusive, basée sur le droit et centrée sur les victimes. C'est pourquoi nous soutenons activement des initiatives visant à promouvoir la réconciliation, comme la tenue de la conférence sur la justice transitionnelle du 26 février organisée par le Conseil présidentiel et la MANUL. À cet égard, nous prenons note de l'engagement du Conseil présidentiel en amont et lors de cette conférence.

Enfin, je souhaite aborder la situation migratoire en Libye. Dès demain, le Conseil discutera de la sécurité en Méditerranée. Cette thématique est intimement liée à la situation des migrantes et migrants résidant en Libye ou la traversant. La Suisse, comme d'autres l'ont mentionné, est alarmée par la découverte d'au moins 65 corps de migrants dans une fosse commune dans le sud-ouest de la Libye et condamne les auteurs de ces crimes. Ces derniers doivent être tenus responsables. Cette découverte nous rappelle l'urgente nécessité d'une réponse coordonnée au trafic illicite de migrants et à la traite des personnes en Libye.

Le statu quo politique en Libye est insoutenable. Les affrontements armés qui ont eu lieu à Tripoli la semaine dernière et les tensions qui ont conduit à la fermeture du

24-10260 13/17

point de passage frontalier de Ras Jdeïr sont symptomatiques d'une instabilité croissante. Une telle instabilité n'est en aucun cas dans l'intérêt de la population.

Le triste anniversaire du conflit au Soudan, hier, qui a un impact dévastateur aussi sur la région, montre qu'il est urgent d'empêcher une escalade en Libye et de s'engager dans un processus politique. Ce dernier a besoin d'une communauté internationale plus cohérente, d'une véritable justice transitionnelle et de plus de stabilité. C'est en ce sens que la Suisse continuera de s'engager en Libye.

M. De La Gasca (Équateur) (parle en espagnol): Je remercie le Représentant spécial Bathily et le Représentant permanent du Japon, l'Ambassadeur Yamazaki, de leurs exposés. Je souhaite par ailleurs la bienvenue à la présente séance au représentant de la Libye.

Je tiens également à saluer la récente nomination de M^{me} Stephanie Koury en tant que Représentante spéciale adjointe et à remercier le Secrétaire général d'avoir préparé le rapport (S/2024/301) pour cette séance.

Ma délégation axera sa déclaration sur les points suivants.

Premièrement, l'impasse politique a empêché la réalisation des aspirations du peuple libyen à retrouver la voie de la démocratie par l'entremise d'élections libres, régulières, transparentes et inclusives. L'Équateur espère que les acteurs libyens renouvelleront leur engagement à participer, sans condition préalable, à un accord politique qui ouvrira la voie à la tenue d'élections présidentielle et législatives. Dans ce contexte, mon pays accueille avec intérêt l'initiative de la Ligue des États arabes visant à faciliter le dialogue et à régler les questions liées à la tenue d'élections, initiative qui, selon nous, doit compléter le processus proposé par le Représentant spécial.

Deuxièmement, la mise en place d'un gouvernement unifié est indispensable pour l'avenir de la paix et de la stabilité en Libye, ainsi que pour relever les défis économiques auxquels le pays est confronté, notamment en ce qui concerne la reconstruction des zones touchées par la tempête Daniel et la gestion de ses ressources. C'est pourquoi l'Équateur souligne l'importance des efforts du Conseil présidentiel pour faire avancer le processus de réconciliation nationale, qui est appuyé par l'Union africaine, et suivra de près l'évolution de la conférence de réconciliation nationale, qui devait se tenir à Syrte le 28 avril, mais qui a été reportée.

Troisièmement, sur le plan de la sécurité, les tensions et les affrontements entre groupes armés et forces de sécurité dans différentes régions du pays sont une source de préoccupation, le dernier événement en date étant l'affrontement qui a opposé des groupes armés à Tripoli le 11 avril. L'Équateur encourage la Mission d'appui des Nations Unies en Libye à continuer d'appuyer les efforts déployés par la Commission militaire conjointe 5+5 pour mettre en œuvre l'accord de cessez-le-feu de 2020, et souscrit à l'appel lancé par le Représentant spécial aux acteurs de la sécurité pour qu'ils créent un climat propice à la tenue d'élections.

Enfin, l'Organisation internationale pour les migrations a signalé la découverte récente d'au moins 65 corps de migrants dans une fosse commune dans le sud-ouest de la Libye. Il s'agirait de migrants qui seraient morts alors que des trafiquants d'êtres humains leur faisaient traverser clandestinement le désert. L'Équateur appelle une nouvelle fois les autorités libyennes, en coopération avec la communauté internationale et les partenaires de la région, à protéger les droits de ces personnes et à démanteler les réseaux de trafiquants qui opèrent dans leur pays.

M. Dai Bing (Chine) (parle en chinois): Je remercie de leurs exposés le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Bathily, et l'Ambassadeur Kazuyuki Yamazaki, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et je salue la participation du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

Récemment, les parties en Libye ont poursuivi leur dialogue sur le processus électoral. Un certain nombre de points de consensus ont été trouvés. La Chine prend note du fait que la Ligue des États arabes a organisé, en mars, une conférence sur la Libye au Caire afin d'encourager les parties libyennes à discuter de questions telles que l'établissement d'un comité technique et la formation d'un gouvernement unifié. La Chine espère que toutes les parties en Libye agiront dans l'intérêt général du pays en continuant à régler leurs différends par le dialogue et la concertation et à faire progresser le processus politique. La Chine appuie les efforts de médiation déployés par le Représentant spécial Bathily et espère que la Mission d'appui des Nations Unies en Libye respectera le principe d'un processus dirigé et contrôlé par les Libyens et jouera un rôle constructif dans la promotion du dialogue et de la concertation. À la réunion de la Ligue des États arabes sur la Libye, les parties libyennes ont réaffirmé leur opposition à toute ingérence extérieure dans le processus politique libyen. La Chine appelle la communauté internationale à tenir compte des voix et des préoccupations des parties libyennes, à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye et à s'abstenir d'imposer des solutions extérieures. Elle appelle également les forces armées extérieures et les mercenaires à se retirer de la Libye au plus vite, sans heurt et en bon ordre.

Dans le même temps, nous notons que le Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye encourage activement la Libye à organiser une conférence de réconciliation nationale. La Chine félicite la République du Congo de son rôle important et appuie les efforts qu'elle déploie pour trouver des solutions africaines aux problèmes africains. La Chine espère que la conférence aura lieu dès que possible et que toutes les parties en Libye saisiront cette occasion pour faire avancer le processus de paix et de réconciliation, dégager un consensus en faveur de l'unité et de la solidarité et donner un nouvel élan à la transition politique et au développement à long terme de la Libye.

La situation en matière de sécurité en Libye demeure complexe et grave. Récemment, de nombreux affrontements ont éclaté à Tripoli et à Zaouiya, et certaines forces armées ont intensifié leurs exercices militaires et amélioré leur disponibilité opérationnelle. C'est une source de préoccupation pour la Chine, et nous appelons toutes les parties en Libye à faire preuve de retenue, à renforcer la communication et la confiance mutuelle dans le cadre de la Commission militaire conjointe 5+5, à régler les conflits et les différends et à préserver la paix durement acquise.

En mars, 65 corps de migrants ont été découverts dans un charnier dans le sud-ouest de la Libye. Ces dernières années, de nombreux incidents maritimes tragiques impliquant des migrants et des réfugiés ont eu lieu le long des côtes libyennes, ce qui est déchirant. La Chine exhorte les pays européens concernés à aborder la question des migrants et des réfugiés dans un esprit d'ouverture et d'inclusion et à protéger le droit à la vie et les droits humains de ces migrants et réfugiés. La communauté internationale doit apporter un appui constructif à la Libye afin d'aider le pays à améliorer sa gestion des migrants et des réfugiés et à accroître son aide humanitaire.

La Présidente (parle en anglais) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de Malte.

Je remercie de leurs exposés le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Bathily, et le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je salue également la participation du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

La Libye continue de souffrir d'une paralysie politique qui empêche les citoyens libyens de choisir leurs propres dirigeants. Nous continuons à appuyer tous les efforts visant à faire progresser un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens, sous l'égide de l'ONU.

Pour sortir de l'impasse et organiser des élections libres, régulières, transparentes, inclusives et sûres, il faut un compromis et un consensus politique. À cette fin, nous soulignons notre appui indéfectible au Représentant spécial et aux efforts qu'il déploie pour faciliter un dialogue inclusif au profit de cet objectif commun. Alors que la paralysie persiste, il demeure essentiel de réaffirmer notre appui collectif aux efforts du Représentant spécial. Les principales parties prenantes libyennes doivent être guidées par l'intérêt national général et participer de manière constructive à cette initiative, et je pense ici, notamment, aux conditions préalables qu'elles ont imposées pour leur participation à cette initiative.

Il est fondamental que toutes les initiatives et tous les efforts régionaux complètent les efforts déployés dans le cadre du processus de l'ONU et ne les sapent pas. Nous soulignons également la nécessité pour les autorités libyennes d'aider la Haute Commission électorale nationale à organiser des élections municipales cette année. La Commission doit recevoir les financements et les ressources nécessaires en temps voulu.

Malte souligne que tout processus politique de ce type doit également garantir la participation pleine, égale, véritable et sûre des femmes en tant qu'électrices, candidates et observatrices. Il doit tenir compte, dans la même mesure, des vues de toutes les parties prenantes libyennes et faciliter la participation active, véritable et inclusive des jeunes et de la société civile.

Cette approche mobilisant l'ensemble de la société doit également se retrouver dans les efforts menés sur le plan de la réconciliation nationale. Nous espérons que les efforts déployés pour organiser une conférence de réconciliation nationale seront couronnés de succès, et nous saluons le travail réalisé par l'Union africaine pour y parvenir. Il s'agit d'une étape importante, qui nous donne la possibilité de parvenir à un accord politique plus large tout en faisant progresser la paix et la stabilité dans toute la Libye. L'environnement politique fragile crée un contexte de sécurité précaire, dans lequel les tensions et les affrontements sporadiques se poursuivent.

Les récents affrontements armés à Tripoli et près de Ras Jdeïr sont des exemples inquiétants. Nous préconisons également la pleine mise en œuvre de l'annonce concernant les mesures de sécurité à Tripoli après le ramadan, car cela devrait conduire à une plus grande stabilité. La poursuite des travaux de la Commission militaire conjointe 5+5 et les autres mesures prises pour stabiliser la situation en matière de sécurité nécessitent notre plein appui. Nous rappelons à toutes les parties les obligations qui leur incombent en vertu du droit international d'assurer la protection des civils et de protéger leurs droits humains.

24-10260 15/17

L'insécurité en Libye est aggravée par la présence persistante de combattants étrangers, de forces étrangères et de mercenaires, dont le retrait total doit être une priorité, ainsi que par la prolifération des armes sous le contrôle de divers acteurs étatiques et non étatiques. Cela ne fait que souligner l'importance toujours actuelle de faire appliquer l'embargo sur les armes imposé à la Libye, ainsi que le rôle déterminant joué par l'opération IRINI à cet égard. Nous attendons avec intérêt le renouvellement de la résolution 2684 (2023), qui autorise de telles mesures, d'ici la fin du mois de mai.

En ce qui concerne les discussions sur le régime de sanctions, nous soulignons notre conviction que le gel des avoirs est censé être dans l'intérêt de la Libye et de son peuple. Il faut continuer de localiser, geler et déclarer les fonds libyens détenus à l'étranger, en vue de leur rapatriement ultérieur.

Nous appuyons vigoureusement l'action menée par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et l'UNICEF dans le domaine de la protection de l'enfance. Dans ce contexte, nous saluons l'engagement pris par le Ministère de la défense du Gouvernement d'unité nationale d'élaborer de nouveaux textes destinés à protéger les enfants et à criminaliser le recrutement et l'utilisation d'enfants, et nous encourageons les autorités à adopter et à mettre en œuvre rapidement ces textes.

Je termine mon intervention en réaffirmant l'appui de Malte à tous les efforts qui sont déployés pour unifier la Libye. C'est la seule façon de faire en sorte que la Libye progresse sur la voie de la stabilité et de la prospérité à long terme pour tous ses citoyens.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la Libye.

M. El-Sonni (Libye) (parle en arabe): Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que la délégation maltaise, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je remercie également M. Bathily de son exposé, ainsi que le représentant du Japon de l'exposé qu'il a présenté au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Le monde est aujourd'hui en proie à des crises complexes et multiples, en particulier depuis ces six derniers mois. Nous sommes tous témoins de l'ampleur des tragédies et du génocide qui est perpétré contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza, qui ont fait tomber bien des masques et révélé le deux poids, deux mesures. Le Conseil reste incapable de faire appliquer ses résolutions sur un cessez-le-feu,

notamment la résolution 2728 (2024), la dernière en date. Le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies sera-t-il appliqué à l'entité sioniste parce qu'elle n'a pas mis en œuvre ces résolutions et qu'elle continue à menacer les civils et à violer le droit international humanitaire ?

Je sais que les membres sont surpris de me voir commencer mon intervention en parlant de la situation en Palestine, alors que cette séance porte sur la situation en Libye. Je tiens simplement à rappeler aux membres leurs responsabilités envers le monde en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, et je m'adresse également à ceux qui brandissent des slogans de justice et de droits humains. En effet, nous continuons d'entendre certains qui prêchent encore et encore, qui critiquent la situation dans notre pays et qui nous donnent des leçons sur les principes d'humanité et de démocratie alors qu'ils ferment les yeux face aux scènes de tuerie et de destruction à Gaza, qu'ils se bouchent les oreilles pour ne pas entendre les cris des femmes et des enfants ensevelis sous les décombres et qu'ils gardent le silence et refusent de dire la vérité et de faire la distinction entre l'agresseur et l'agressé, entre l'oppresseur et l'opprimé et entre les résistants qui se défendent et ceux qui usurpent leurs terres.

Cela fait plus de 13 ans que les dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies ont été appliquées à mon pays, dans les circonstances que nous connaissons tous. Neuf envoyés spéciaux ont été nommés dans notre pays. La question que se posent les Libyennes et les Libyens et est combien de temps cette situation va durer? Que peut faire le Conseil de sécurité, vu son incapacité depuis toutes ces années à surmonter ses divisions et à mettre fin aux ingérences directes et indirectes dans les affaires de notre pays, ingérences qui se sont exacerbées et nous ont conduits à la situation que nous connaissons aujourd'hui?

Le peuple libyen suit les séances du Conseil de sécurité, mais il est bien conscient qu'elles ne déboucheront sur rien de nouveau, si ce n'est la répétition des mêmes déclarations et la poursuite du bras de fer politique au sein du Conseil, en attendant la prochaine séance et la suivante, qui ne seront malheureusement pas différentes des précédentes. Pourquoi ? Parce que les résolutions adoptées ne sont pas appliquées et que ceux qui font obstacle à leur mise en œuvre ne seront pas démasqués, qu'il s'agisse d'individus ou d'États. J'aimerais qu'on me rappelle à quand remonte la dernière fois qu'une partie faisant obstruction a été inscrite sur la liste de sanctions.

Les membres parlent du flux d'armes vers mon pays et du rôle du comité des sanctions, et je plains sincèrement ceux qui l'ont présidé au fil des ans. La Libye est désormais

un exportateur d'armes, par le biais de la contrebande et d'autres moyens. Que fait le Conseil à ce sujet ? Il ne fait rien. Les membres savent parfaitement comment ces armes entrent en Libye et d'où elles proviennent. Il est donc peut-être temps de sauver la face, de cesser d'appliquer le Chapitre VII à la Libye et de mettre fin aux sanctions, car la situation actuelle n'a aucun sens. Peut-être trouverons-nous alors nous-mêmes — et par nous-mêmes — les moyens de trouver une solution et de sortir de cette crise. Avec la détermination de notre peuple, nous pourrons mettre fin à toutes les formes d'ingérence extérieure.

Dans ce contexte, bien que nous ayons parlé à plusieurs reprises de l'importance du rôle de l'ONU dans la médiation et la recherche de solutions pratiques à la crise, le moment est venu d'apporter un véritable appui aux initiatives nationales authentiques. Comme le Conseil le dit toujours, il faut soutenir une solution obtenue dans le cadre d'un processus dirigé et contrôlé par les Libyens, car c'est le seul moyen de mettre fin à la crise actuelle et de briser le cercle vicieux dans lequel elle s'inscrit. Par conséquent, il est important que toutes les initiatives présentées soient efficaces, pratiques et réalisables, et assorties de délais précis. L'objectif est de parvenir à un consensus sur les questions controversées et en suspens afin d'organiser des élections nationales transparentes et régulières, conformément à des lois justes qui peuvent être appliquées, et dont les résultats peuvent être respectés par tous, afin de mettre fin aux phases transitoires fragiles. Ces élections permettront de mettre en place des institutions exécutives et législatives unifiées qui tirent leur légitimité du peuple.

La réconciliation nationale, le rétablissement de la confiance et la réparation du tissu social sont les étapes les plus importantes qui mettront le peuple libyen sur la voie d'une solution globale. Sans cela, nous ne pourrons pas parvenir à un véritable consensus et toutes les solutions politiques proposées seront fragiles et incomplètes.

Nous pouvons citer de nombreux exemples tirés d'expériences antérieures. La réconciliation nationale n'a pas reçu l'attention qu'elle méritait ces dernières années, même dans le cadre des diverses initiatives de l'ONU. En effet, à chaque fois, des efforts ont été déployés pour créer de multiples voies parallèles qui ne se sont jamais rencontrées, et sans une base solide sur laquelle construire. Selon nous, cette base est la réconciliation nationale. Nous savons que le chemin vers la réconciliation nationale est long et ardu. Mais pour y parvenir, nous pouvons commencer par nous mettre d'accord sur un contrat social, qui servira de base pour instaurer la confiance entre tous afin de soutenir le processus politique et d'autres processus.

Nous appelons tout le monde à appuyer les efforts du Conseil présidentiel et de l'Union africaine. Nous espérons que l'ONU pourra jouer un rôle complémentaire par le biais de ses initiatives afin que nous puissions satisfaire à cette importante exigence nationale, qui continue de se heurter à des difficultés, en tenant compte des préoccupations de toutes les parties prenantes libyennes, avec leurs différentes positions politiques. Nous espérons que le processus de réconciliation nationale servira de base pour soutenir tous les autres volets qui se heurtent à des difficultés, notamment les volets politique, militaire, économique ou de sécurité, en vue de garantir la tenue d'élections que l'ensemble des Libyennes et des Libyens appellent de leurs vœux.

La Présidente (parle en anglais) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 35.

24-10260 17/17